« Milieux Aquatiques »

Règlement intérieur du FabLab « Milieux Aquatiques »

Le règlement intérieur a pour objet de :

- Définir la nature des activités et des conditions d'utilisation du FabLab « *Milieux Aquatiques* »;
- Etablir les rôles et responsabilités des Utilisateurs ;
- Exposer les droits et les devoirs des Utilisateurs ;
- Fixer les règles et recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité à tout Utilisateur de passage dans les locaux.

On entend par « Utilisateur », toutes les personnes fréquentant les espaces et utilisant les ressources mises à leur disposition, personnes ci-après appelées « Etudiants » pour les étudiants de l'UPPA, appelées « Personnels » pour les salariés de l'UPPA, et appelées « Extérieures » si elles ne font pas partie de l'UPPA. L'ensemble des Utilisateurs du Fablab ont pour obligation de respecter en premier lieu les termes du règlement intérieur de l'UPPA, en particulier ceux relatifs à son volet HSE (disponibles sur le site internet de l'UPPA), que les dispositions mentionnées dans le règlement intérieur du FabLab viennent compléter. L'ensemble des Utilisateurs sont donc également soumis au présent Règlement Intérieur et en acceptent les termes sans aucune restriction.

Le règlement intérieur et ses modifications sont approuvés par le conseil du collège STEE, le 4 juillet 2024.
Le règlement intérieur est affiché au niveau des espaces du FabLab, est porté à la connaissance de tout nouvel Utilisateur et publié sur le site internet de l'université (https://organisation.univ-pau.fr/fr/grands-projets/irekia/le-fab-lab-milieux-aquatiques.html).

Description

Le FabLab *« Milieux Aquatiques »* propose l'accès à plusieurs espaces et ressources à ses Utilisateurs afin de réaliser des projets pédagogiques (ci-après « Projet ») répondant à des enjeux du territoire dans lequel ils vivent.

Le FabLab *« Milieux Aquatiques »* est situé rez-de-chaussée du Bâtiment 1-Collège STEE Anglet et comprend :

- La salle principale (013) de 70m² environ comprenant :
    - Un espace dédié à la réflexion collective,
    - Un espace « atelier » avec des établis permettant des petits travaux mécaniques et de construction,
    - Un espace « laboratoire scientifique » proposant aux Utilisateurs du matériel de pointe pour mener à bien chaque projet pédagogique en lien avec les milieux aquatiques,
    - Des armoires de rangement accessibles à chacun pour entreposer son matériel de travail durant la période de réalisation d'un Projet et dans le respect des règles d'hygiène et sécurité (ex : pas de stockage de matériel biologique vivant, ni de produits dangereux)

L'espace intérieur est complété par une terrasse de convivialité extérieure avec deux grandes tables pour venir travailler, discuter et partager.

Une liste complète des ressources (matériels, Projets…) est disponible sur la page web du FabLab (https://organisation.univ-pau.fr/fr/grands-projets/irekia/le-fab-lab-milieux-aquatiques.html).

FabManager

Le FabManager, ou ingénieur FabLab, est présent et est en charge de la gestion de l'espace. Il veille au bon respect du règlement intérieur, à la propreté des espaces ainsi qu'au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements du FabLab. Il est disponible sur place afin de former, conseiller et accompagner les activités des Utilisateurs dans les espaces et aider chacun à mener à bien ses Projets. Des formations destinées aux Personnels et Extérieurs, spécifiques au matériel utilisé pourront être programmées pour obtenir l'habilitation à utiliser un équipement en autonomie.

En cas d'indisponibilité, le FabManager délèguera sa responsabilité à un Personnel qui sera responsable de la gestion de l'espace en l'absence du FabManager. Le nom de cette personne sera clairement indiqué et transmis aux Utilisateurs concernés.

Horaires et conditions d'accès

Le FabLab *« Milieux Aquatiques »* a une amplitude d'ouverture maximale du lundi au vendredi, de 8h à 20h et est fermé le week-end sauf ouverture exceptionnelle validée par une demande d'accès dérogatoire auprès du président de l'UPPA via le formulaire en ligne (https://ode.univ-pau.fr/fr/enquetes/derogbat.html). Pendant les horaires de fermeture du Bâtiment, l'accès au Fablab *« Milieux Aquatiques »* est strictement interdit.

Accès

La capacité maximale du FabLab est de 55 personnes, selon les espaces de travail sollicités. Tout Utilisateur souhaitant accéder aux espaces (hors tables extérieures) et aux ressources du FabLab doit préalablement réserver leur utilisation au moins 3 jours à l'avance auprès du FabManager (*par email : fablab.ma@univ-pau.fr*). Cette réservation préalable permet de vérifier les conditions d'utilisation et de permettre une utilisation des espaces et ressources du FabLab en bonne intelligence avec les autres Utilisateurs. Les Utilisateurs du FabLab doivent notamment faire preuve d'un comportement amical, respectueux et collaboratif.

Hygiène et sécurité

Responsabilité et Assurance

Les Utilisateurs du Fablab s'engagent à utiliser les espaces et ressources conformément aux instructions affichées dans les locaux et données par le FabManager.

En cas de doute sur les procédures d'utilisation, les Utilisateurs s'engagent à demander conseil au FabManager au préalable.

Les Utilisateurs ont obligation de contracter et de présenter une assurance en responsabilité civile les couvrants pour l'utilisation des équipements du Fablab et couvrants toute détérioration, de quelques natures que ce soit et quelle qu'en soit la cause, pouvant être occasionnée par eux. Il est à noter qu'une utilisation non conforme engage la responsabilité personnelle de l'Utilisateur (et en aucun cas la responsabilité de l'UPPA).

Le FabLab n'est pas un lieu de stockage ; seuls les travaux en cours dans le cadre d'un Projet peuvent être stockés dans la limite des espaces de rangement disponibles et cela sous la seule responsabilité de l'Utilisateur. Le FabLab n'est pas non plus une « boite à outil » en libre accès. Le FabLab n'est pas responsable des effets personnels, et ne pourra être mis en cause en cas de vol, perte ou dégradation de biens laissés sans surveillance.

Prévention des accidents

Une formation à l'utilisation de certains équipements spécifiques est obligatoire avant tout usage sous la supervision du FabManager (la liste de ces équipements est indiquée sur la page web du FabLab (https://organisation.univ-pau.fr/fr/grands-projets/irekia/le-fab-lab-milieux-aquatiques.html) et chaque équipement concerné fait l'objet d'une fiche technique).

L'Utilisateur est tenu de
- respecter les consignes de sécurité associées à chaque équipement (voir fiche technique),
- d'arrêter les équipements après chaque utilisation sauf consigne contraire,
- de ranger les outils utilisés à leur place et nettoyer son espace de travail, les équipements utilisés et les bureaux après utilisation,
- de signaler tout problème constaté.

Le travail isolé est formellement interdit. Les Utilisateurs ont l'obligation de toujours travailler à deux minimum dans les espaces ou sinon en présence du FabManager ou de tout responsable désigné au préalable.

Accidents

Tout accident, même léger, survenu dans les espaces doit immédiatement être porté à la connaissance du FabManager ou du référent et doit être consigné dans le registre santé et sécurité au travail (ou SST) de l'UPPA tenu par les assistants de prévention du site.
Une trousse de premier secours est disponible auprès du FabManager.

Restauration

Il est interdit de manger ou boire dans les espaces hormis la terrasse de convivialité extérieure avec les tables de pique-nique.

Les restrictions relatives aux équipements

Il est interdit :

- de modifier la disposition et configuration des équipements

- d'installer des logiciels sur les ordinateurs

- de supprimer des fichiers sur les disques durs ou modifier la configuration du matériel

- d'emporter en dehors des espaces les matériels à disposition (sauf autorisation du FabManager)

- de copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright

- de débrancher les machines (sauf autorisation du FabManager)

- de déplacer des machines (sauf autorisation du FabManager)

- de faire de la maintenance des machines sans l'autorisation du FabManager

Propriété intellectuelle et confidentialité

Tous les Projets réalisés dans le cadre du FabLab ne doivent pas contenir d'enjeux de propriété intellectuelle. La confidentialité des réalisations doit rester limitée. Les Utilisateurs documenteront la majorité de leurs Projets et les mettront à la disposition de la « communauté ».

Les Utilisateurs acceptent la diffusion de leurs travaux sur tout type de support ou canal de diffusion y compris les médias (réseaux sociaux, site internet…) et les affichages au sein de l'UPPA afin d'assurer la promotion des activités et évènements qui se déroulent au sein du FabLab.

Des exceptions à ces principes de confidentialité et de diffusion pourront être envisagées dans la mesure où des enjeux de propriété intellectuelle sont caractérisés et seront soumises au préalable à l'approbation des responsables du FabLab. Ces exceptions devront être portées à la connaissance des responsables du FabLab avant tout démarrage d'un Projet afin que des dispositions notamment contractuelles puissent être prises dans les meilleurs délais par les services de l'UPPA en charge de ces questions.